

Col bleu

Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
CHAUFFEUR ET AIDE	607740	014CHW	8

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Le travail consiste à conduire un véhicule motorisé, à agir comme soutien aux opérations policières, à effectuer des travaux de transport et de manutention ainsi qu'à participer à divers travaux manuels.

Le travail s'accomplit sous surveillance. L'employé le reçoit sous forme de directives orales et écrites. Il est principalement tenu de conduire prudemment le véhicule qui lui est confié et de voir à son bon fonctionnement. Il doit également participer à la prise d'inventaire sous la responsabilité du personnel policier, effectuer la livraison et la manutention de marchandises ou de matériaux de toute sorte, en assumer la responsabilité et voir aux différents contrôles et inventaires y afférant. Le travail est vérifié par un supérieur et contrôlé au moyen de bons de travail et de rapports quotidiens.

EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

- 1. Conduit un véhicule, s'assure de son bon état et rapporte toute défectuosité à son supérieur; fait ajouter de l'huile, au besoin, fait faire le plein d'essence et s'assure de la régularité des inspections.
- 2. Participe à l'exécution des saisies policières: assiste le policier pour la prise d'inventaire ou assume celle-ci au besoin, sous la responsabilité d'un personnel policier et fait signer le formulaire par le policier responsable.
- 3. Effectue la cueillette d'effets saisis ou trouvés dans les unités ou à la chambre des effets. Vérifie la liste détaillée des objets à transporter, signe conjointement avec le responsable de la chambre aux effets la formule requise et procède au transport des marchandises à l'endroit indiqué. Peut être appelé à témoigner à la cour concernant la chaîne de possession.
- 4. Assure l'approvisionnement des districts policiers en matériel de sécurité (ex.: bouées de sauvetage, vestes pare-balles, lampe portative, etc.) ou de premiers soins : vérifie les quantités de matériel de premiers soins à chaque point de livraison et voit à ce qu'une fourniture adéquate soit disponible en tout temps.
- Effectue la cueillette, la livraison et la récupération des équipements radios et électroniques; procède aux vérifications requises et signe les documents y afférant, le tout conformément à la procédure en vigueur.
- 6. Transporte, conformément aux règles de sécurité, des matières dangereuses telles que munitions, fusées de signalisation, bonbonnes de gaz, etc., vérifie la conformité à la réglementation avant d'accepter ou de refuser la marchandise, complète et tient à jour les documents d'expédition à cet
- 7. Effectue la cueillette et la livraison de toute autre marchandise, matériel, etc.; aide au chargement et/au déchargement de son véhicule et prend les précautions nécessaires afin d'éviter d'endommager les marchandises; contrôle l'inventaire du chargement et signe conjointement avec la personne responsable, les documents requis (bons de travail, réquisitions, etc.).
- 8. Déménage du mobilier, assemble des meubles et y effectue diverses réparations telles que changer des coussins, des roulettes et des bras de chaise. Lubrifie les mécanismes si nécessaire. Vérifie l'état du mobilier et en fait la récupération au besoin.
- Exécute diverses réparations mineures ainsi que des travaux manuels d'entretien général ou autres tâches telles que monter des étalages, des kiosques de présentation, etc. et disposer adéquatement les meubles ou autre matériel à l'endroit indiqué.



1 sur 3

- 10. Installe des barrières, des cônes ou autres obstacles pour détourner la circulation, signaler un danger ou assurer la sécurité des employés. Contrôle le prêt et le retour du matériel.
- 11. Opère, le cas échéant, des appareils tels que chèvres, vérins, treuils et échelles.
- 12. Véhicule les employés aux lieux de leur travail et les ramène.

Sold Brown

Imprimé le 2007-04-10

2 sur 3

QUALITÉS REQUISES

BONNES CONNAISSANCES:

- des rues du territoire de la Ville de Montréal et des règlements de la circulation;
- de la conduite et du fonctionnement du véhicule concerné;
- des mesures de prudence et de sécurité à observer.

HABILETÉ ET/OU APTITUDE :

- à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents;
- à exécuter divers travaux manuels;
- à se servir d'un outillage peu complexe;
- à faire preuve de tact et de courtoisie.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

INSTRUCTION:

- savoir lire, écrire et parler le français;
- posséder un permis de conduire valide de chauffeur.

EXPÉRIENCE :

• quelque expérience pertinente à la fonction.

Vu et approuvé				
Pour le Ville	année	mois	jour	Pourle Synticet of an
Sophi Grégoir	2007	02	28	16 12.
pei wo				ageing /
Bent Gusly				